

C06 EXPLOSIFS; ALLUMETTES**C06F ALLUMETTES; FABRICATION DES ALLUMETTES****1/00 Fabrication mécanique des allumettes**

- 1/02 . Découpage des bâtonnets (indépendamment des autres opérations B27L 9/00)
- 1/04 . Remplissage des grilles de transport avec les bâtonnets; Déchargement des allumettes
- 1/06 . Trempage, enduction, imprégnation ou séchage des allumettes (trempage ou revêtement B05C, B05D; imprégnation en général B27K; séchage en général F26B) [2]
- 1/08 . Grilles de transport
- 1/10 . . Moyens de guidage des grilles de transport
- 1/12 . Mise en boîtes des allumettes (emballage en général B65B)
- 1/14 . Fabrication des frottoirs d'allumage
- 1/16 . Fabrication d'allumettes reliées entre elles, p.ex. en bandes ou blocs
- 1/18 . Impression sur les allumettes ou boîtes d'allumettes quand l'impression est combinée avec la fabrication des allumettes

- 1/20 . Application des frottoirs, p.ex. sur les boîtes d'allumettes, sur les pochettes d'allumettes
- 1/22 . Assemblage des allumettes
- 1/24 . Dispositifs de sécurité contre l'inflammation
- 1/26 . Machines pour la fabrication complète des allumettes

3/00 Caractéristiques chimiques de la fabrication des allumettes (compositions d'ignition C06B)

- 3/02 . Ruban de bois ou succédané pour allumettes
- 3/04 . . Traitement chimique avant ou après le trempage, p.ex. teinture, imprégnation
- 3/08 . Compositions des surfaces de frottoirs

5/00 Allumettes (pochettes d'allumettes A24F 27/12)

- 5/02 . Allumettes perpétuelles
- 5/04 . Allumettes-bougies